



Méthode JMV
Optimisez votre santé

Drainage Lymphatique Profond Type RENATA

Associé aux principes de la Médecine Chinoise

BULLETIN D'INSCRIPTION

Salon de Provence (ISTRES)

10 et 11 FEVRIER 2024

1290€ ou 990 €

(Vous pouvez régler en plusieurs fois, sans frais)

Une dizaine de séances suffisent à rembourser votre investissement et à fidéliser une clientèle.

Pour faciliter votre inscription et notre organisation nous vous offrons **une remise exceptionnelle** pour toute inscription avant le 30 Septembre 2023 soit **990 € au lieu de 1290 € -**

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

☎ : Email : @.....

Métier :

Bulletin d'inscription à retourner avec un chèque de 150 € pour réserver votre place (non encaissé)

à : **Géraldine Deley Le Monteau 160 rue de l'Eisero 13140 Miramas**

Ou inscription en ligne : sur le site www.methodejmv.com onglet **dates des formations** choisir votre formation et cliquez sur **inscription en ligne** (l'acompte sera déduit du montant de la formation)



**FORTE DEMANDE DE
DRAINAGE
LYMPHATIQUE**

Formation complète et rapide pour une efficacité exceptionnelle de drainage lymphatique. Détoxifie et stimule la circulation sanguine, pour retrouver des jambes légères, une peau douce et lisse et un bien-être général !

Ce massage a pour objectif d'activer/stimuler le système lymphatique du corps de manière profonde, de façon similaire à la Méthode de drainage lymphatique dite **Renata**, tout en **harmonisant le flux d'énergie** dans les méridiens d'acupuncture.

Formatrice : Amandine, Naturopathe, Aromathérapeute, Praticienne Méthode JMV- **Enseignante** en Naturopathie, Drainage Lymphatique et Méthode JMV

Modalité financière d'inscription

Acompte et paiement : Votre inscription sera validée à la réception du **bulletin d'inscription renseigné** ou de **l'inscription en ligne** et du **versement de l'acompte de 150 euros**. Le solde sera versé au plus tard le 1^{er} jour de formation correspondante.

Fait le : / / **à** **Signature**

Annulation du fait du participant :

A J-15 : les 150 euros d'acompte seront conservés pour couvrir les frais de gestion.

Annulation du fait de l'organisation :

Si l'annulation intervient du fait de l'organisation, toutes les sommes versées vous seront intégralement reversées.